



Issues de secours dans une copropriété

Par Bamista

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans un immeuble d'une centaine de lots et faisant 9 étages. J'habite au 5ème étage et mon appartement dispose d'un balcon avec, à l'une de ses extrémités, une porte menant à l'échelle de secours. Mon voisin de palier a également une porte sur son balcon donnant sur cette issue de secours. Il a le projet de fermer son balcon pour en faire une loggia et pour il prévoit pour cela de déplacer sa porte. Cela aura pour effet d'inclure l'échelle de secours dans sa loggia. Il me dit que cela a été fait au 7ème étage il y a plusieurs années (je l'ai vérifié et c'est effectivement vrai) et qu'il n'y aura aucun problème puisqu'il prévoit de laisser la porte de sa loggia ouverte.

Je lui ai dit que je ne me voyais pas dépendre de lui pour accéder aux échelles de secours et que je m'opposerais à ces travaux. Le point a donc été mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Si j'espère que les copropriétaires seront suffisamment lucides pour refuser un tel projet (pour des raisons de sécurité, d'appropriation de parties communes, etc.) je crains qu'il puisse tout de même être validé puisque cela a déjà été fait au 7ème étage.

Je m'interroge alors sur les recours à ma disposition si un tel cas de figure devait arriver. L'un d'entre vous pourrait m'éclairer?

Je vous remercie par avance pour votre aide.